

COORDONNÉES

Étudiant

Nom : Prénom :

Né (e) le : à :

Tél. portable : LYCEE :

Email étudiant :@.....

Parents

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél 1. :

Tél 2. :

Email parents 1 :@.....

Email parents 2 :@.....

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retour du dossier par courrier :

- Le contrat d'inscription rempli et signé
- Le dernier bulletin trimestriel de notes
- L'acompte de réservation : **750 €** (par chèque ou virement)
- Le mandat SEPA daté et signé et le RIB associé pour les prélèvements mensuels
- Une photo d'identité récente

Choix du programme (Cochez votre ou vos choix)

- Frais de dossier** **160 €**
- Je m'inscris à l'ensemble du programme P-1 Terminale Santé** **2490 €**

OU :

- P-1 Terminale – Stage de Toussaint 2024 - 30 h** **590 €**
- P-1 Terminale Santé – Hiver + Pâques + Juillet - 105h** **2190 €**

Total :

Choix du suivi : En présentiel en distanciel

- Concours Médecine Concours Pharmacie Concours Dentaire
 Concours Masso-Kinésithérapeute Concours Sage-Femme

(à titre indicatif / plusieurs choix possible)

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières au dos et nous les acceptons.

Fait à : le :

Noms et Signatures
Responsable

Étudiant

Cours Accès

CONDITIONS GÉNÉRALES

	Frais de dossier	Tarif programme	Total	A l'inscription	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025
Stage Toussaint	160	590	750	750					
Terminale santé	160	2190	2350	750		400	400	400	400
Terminale Santé programme complet	160	2490	2650	750	400	400	400	400	300
ECHEANCIER DES REGLEMENTS									

➤ **En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :**

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, copies, notes et classements ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace étudiant du site internet est suspendu.
- 2) Après un mois de retard, l'étudiant(e) n'est plus accepté(e) en séance, le paiement restant exigé.
- 3) 20 € de frais bancaire seront facturés par prélèvement SEPA rejeté.

➤ **Remboursement en cas d'abandon**

Inscrits au stage des vacances de la Toussaint

Abandon notifié entre la date d'inscription figurant sur le présent contrat et au plus tard le 18 octobre 2024, les frais de dossier de 160 € ne sont pas remboursés en cas de désistement. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Pour tout abandon notifié à partir du 19 octobre 2024**, la totalité du module 1 est due (750€).

Inscrits au programme de Terminale santé (Février 2025 à juillet 2025)

Abandon notifié entre la date d'inscription figurant sur le présent contrat et au plus tard le 19 février 2025 : Les frais d'inscription (750 € incluant 160 € de frais de dossier) ne sont pas remboursés en cas de désistement. Aucune somme ne sera exigée au titre des stages suivants. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Abandon notifié entre le 20 février 2025 et le 20 avril 2025** un montant de 1350 € (incluant 160 € de frais de dossier) est facturé. **Abandon notifié entre le 21 avril 2025 et le 30 juin 2025**, un montant de 1950 € (incluant 160 € de frais de dossier) est facturé. **Pour tout abandon notifié à partir du 1^{er} juillet 2025**, la totalité du programme est due (2350€) même en cas de changement d'orientation.

Inscrits au Programme complet de Terminale santé (Toussaint 2024 à juillet 2025)

Abandon notifié entre la date d'inscription figurant sur le présent contrat et au plus tard le 20 avril 2025 : Les frais d'inscription (750 € incluant 160 € de frais de dossier) ne sont pas remboursés en cas de désistement. Aucune somme ne sera exigée au titre des stages suivants. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Abandon notifié entre le 20 avril 2025 et le 30 juin 2025** un montant de 1350 € (incluant 160 € de frais de dossier) est facturé. **Pour tout abandon notifié à partir du 1^{er} juillet 2025**, la totalité du programme est due (2650€) même en cas de changement d'orientation.

Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.

En cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur : les mêmes modalités relatives à l'abandon seront appliquées.

MÉDIATION

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges. Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS ; <http://www.mcpmediation.org>

DROIT A L'IMAGE et RGPD

En m'inscrivant, j'autorise le Cours Accès et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le Cours Accès s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je n'autorise pas le droit à l'image

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4, JACOB BIDCO, Société par actions simplifiée, Siège social : 11, rue de l'Arsenal – 75004 Paris - 894 181 593 RCS Paris

Pour toute opposition à ces dispositions, un mail doit être envoyé à : contact@cours-acces.fr

Paraphes